

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **BURGALAYS**

Séance du **14 janvier 2005**

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	11
- votants	11
- absents	0
- exclus	0

L'an deux mille cinq, le 14 janvier à 21 heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. r A. LEDEVEZE, Maire.

Etaient présents : MM.

mes M. ARNOU, C. CASTEX, Mr MICHEL, Adjoints, Mme J. CASASOPRANA, Mrs CELENTANO, CORET, DENARD, DESPORTES, GARONNE, LOO

Date de convocation :

04 janvier 2005

Date d'affichage :

04 janvier 2005

OBJET

Prix des concessions
du columbarium au
cimetière communal

M. me CASASOPRANA a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que, suite à l'accord qui lui avait été donné lors de la réunion du 4 juin 2004, il a commandé le columbarium et que celui-ci a été livré fin décembre 2004 au cimetière.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer quant au prix qui sera demandé pour les neuf concessions existantes.

Après une longue discussion les tarifs sont fixés ainsi:

- prix d'une concession pour une durée de 15 ans	152.00 €
- prix d'une concession pour une durée de 30 ans	250.00 €
- prix d'une concession pour une durée de 50 ans	350.00 €

*inclure prix
sympol. de
25€*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

SOUS-PREFECTURE DE ST GAUDENS
REÇU LE

21 JAN. 2005

Article 3 de la loi N° 82-213
du 2 mars 1982

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de *St. Gaudens* et publication
ou notification du

Le Maire,



[Signature]
Signature